

Conditions générales d'ASSA ABLOY pour les solutions et services numériques

1. Solutions et services connectés

Pour permettre l'utilisation des données générées par les produits ASSA ABLOY appartenant au client (« **Client** »), ASSA ABLOY fournit des solutions et des services numériques (« **Services** ») à ses clients. ASSA ABLOY fournira les Services commandés par le Client conformément aux présentes Conditions générales pour les solutions et services numériques (« **Accord** »). Les descriptions et les détails des Services fournis dans le cadre du présent Accord font l'objet d'un accord distinct conclu entre ASSA ABLOY et le Client (« **Accord principal** »).

Toute personne physique ou morale autorisée par ASSA ABLOY ou le Client à accéder aux Services est appelée « **Utilisateur de Service** ».

Le Client s'engage à veiller à ce que tout Utilisateur de Service désigné par ses soins accepte de respecter les conditions du présent Accord et de ses annexes.

2. Frais

La fourniture des Services au Client par ASSA ABLOY dans le cadre du présent Accord est soumise au paiement ponctuel par le Client de tous les frais dus à ASSA ABLOY ou à ses distributeurs ou revendeurs autorisés traitant avec le Client pour l'utilisation des Services, comme prévu dans la commande du Client. Tous les frais payés à ASSA ABLOY ne sont pas remboursables.

3. Données

Le statut, les statistiques, les paramètres, les erreurs et les données d'événements générés par les produits vendus au Client ou entretenus par ASSA ABLOY seront utilisés par ASSA ABLOY pour fournir, améliorer et développer tout produit ou service d'ASSA ABLOY, selon le cas. Les données seront traitées de manière confidentielle.

4. Accès et licence

Sous réserve du paiement ponctuel par le Client de tous les frais dus en vertu des présentes, ASSA ABLOY accorde au Client,

conformément au présent Accord, à ses annexes et à l'Accord principal, le droit d'accéder aux Services et de les utiliser pendant la durée du présent Accord, aux fins des activités commerciales internes du Client et non au profit d'une autre personne ou entité. La licence d'accès et d'utilisation des Services est personnelle, entièrement révocable, limitée, non transférable, non exclusive et ne peut faire l'objet d'une sous-licence pendant la durée du présent Accord pour l'utilisation des Services et le droit d'étendre cette licence aux Utilisateurs de Service sous forme de code objet uniquement et dans le seul but d'accéder aux Services.

5. Obligations de l'utilisateur

Le Client et l'Utilisateur de Service utiliseront les Services conformément au présent Accord et garantissent que les Services ou tout élément de ceux-ci ne seront pas utilisés à des fins illégales.

Le Client et l'Utilisateur de Service garantissent qu'ils conserveront les mots de passe créés par le Client, les mots de passe temporaires fournis par ASSA ABLOY, les identifiants de sécurité ou les clés d'authentification fournis ou utilisés en relation avec les Services en toute sécurité et qu'ils ne les divulgueront pas à des tiers non autorisés.

Le Client et l'Utilisateur de Service s'abstiendront :

1. De revendre, louer, prêter, louer à bail, distribuer ou partager les Services ainsi que les données ou le contenu des Services (y compris sur la base d'un « bureau de services »), de fournir à des tiers l'accès ou d'accorder à des tiers des droits sur les Services ou d'enfreindre de toute autre manière les conditions de licence visées à l'article 4 du présent Accord.
2. De modifier ou supprimer toute marque ou légende de propriété contenue dans les Services.
3. De porter atteinte à/de perturber l'intégrité ou la performance des Services.

4. De tenter de sonder, d'analyser ou de tester la vulnérabilité des Services, du logiciel, du système ou du réseau, ou d'enfreindre toute mesure de sécurité ou d'authentification, ou d'effectuer de l'ingénierie inverse, de décompiler ou de tenter d'accéder de toute autre manière au code source des Services.
5. D'utiliser les services sur un appareil dont ils ne sont pas propriétaires ou qu'ils ne contrôlent pas.
6. De solliciter des données à caractère personnel à des fins commerciales ou illicites.
7. De supprimer, changer ou modifier de quelque manière que ce soit les avis de droits d'auteur ou de brevets ou les marques déposées faisant partie des Services.
8. D'utiliser ou de lancer un système automatisé, y compris, mais sans s'y limiter, des robots, des araignées ou d'autres dispositifs automatiques ou processus manuels en vue de surveiller ou copier les Services.
9. D'attaquer les Services avec des virus, des vers, des bombes à retardement et/ou d'autres routines de programmation informatique destinées à endommager, intercepter, s'appropriier ou porter atteinte à tout système, toute donnée ou information ou tout contenu susceptible d'engager la responsabilité d'ASSA ABLOY ou de faire perdre à ASSA ABLOY (en tout ou en partie) les Services de ses fournisseurs.
10. D'effectuer tout acte qui interfère avec les activités d'ASSA ABLOY ou qui viole la licence et le droit d'utilisation ou enfreint les droits de propriété intellectuelle d'ASSA ABLOY ou d'un tiers.

Toute tentative de la part du Client ou de l'Utilisateur de Service d'effectuer les actions susmentionnées constitue une violation des droits d'ASSA ABLOY, ainsi que de ceux de ses concédants de licence ou distributeurs, et représente une violation substantielle du présent Accord. Le Client indemniserà ASSA ABLOY de tout dommage subi par ASSA ABLOY du fait d'une violation du présent article 5 par le Client ou l'Utilisateur de Service.

6. Abus

Si ASSA ABLOY estime que l'activité du Client ou de l'Utilisateur de Service sur les Services

impose une charge déraisonnable sur la bande passante ou l'infrastructure, ASSA ABLOY peut, à sa seule discrétion, imposer des contrôles afin de maintenir l'utilisation à des niveaux raisonnables.

Si ASSA ABLOY a des motifs raisonnables de croire ou de conclure que le Client ou l'Utilisateur de Service enfreint toute partie du présent Accord, ASSA ABLOY est en droit de mettre immédiatement fin à l'accès aux Services.

7. Protection des données

ASSA ABLOY traitera les données à caractère personnel du Client et des Utilisateurs de Service en tant que Responsable du traitement lors de la gestion de la fourniture des Services dans le cadre du présent Accord, conformément à la politique de confidentialité d'ASSA ABLOY qui se trouve à l'adresse suivante <https://www.assaabloynentrance.com/be/nl/privacy-center/privacy-notice>

ASSA ABLOY traitera les données à caractère personnel en tant que Sous-traitant pour le compte du Client, conformément à l'Accord relatif au traitement des données figurant à l'annexe 1 du présent Accord.

8. Obligations

La fourniture des Services par ASSA ABLOY est basée sur les configurations demandées par le Client. Le Client reconnaît et accepte être seul responsable de ses configurations et veiller à ce que la sélection soit conforme à ses politiques et procédures et respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les juridictions dans lesquelles il accède aux Services et les utilise.

Le Client déclare et garantit :

1. qu'il se conformera à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée et des données dans le cadre de ses activités et de l'exécution de ses obligations au titre du présent Accord, eu égard à toute donnée téléchargée, soumise, stockée ou traitée dans le cadre des Services ;
2. qu'il fournira tous les avis et obtiendra les consentements requis relatifs à son utilisation des Services et à la fourniture des Services par ASSA ABLOY, y compris ceux relatifs à la collecte, à l'utilisation, au transfert, au contrôle et à la divulgation de Données à caractère personnel ; et

3. qu'il empêchera les Utilisateurs de Service d'utiliser les Services en violation du présent Accord.

9. Confidentialité

Toute information fournie par ASSA ABLOY concernant le savoir-faire, les inventions (brevetables ou non), les techniques ou les idées en relation avec les Services, la conception et l'architecture des Services, le code informatique, la documentation interne, la conception et les spécifications fonctionnelles des Services, les prix des Services fournis directement par ASSA ABLOY, les conditions du présent Accord et l'ensemble des rapports de problèmes, analyses et informations sur les performances liées aux Services seront considérés comme confidentiels.

10. Limitation de responsabilité

Les Services sont fournis « en l'état », et ASSA ABLOY est en droit d'apporter des mises à jour et des modifications aux Services de temps à autre. Dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, ASSA ABLOY décline toute garantie expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, les garanties découlant de l'emploi ou de l'exécution, l'absence de code malveillant, l'exactitude, le titre et la non-violation de droits de tiers, en ce qui concerne les Services. ASSA ABLOY ne garantit pas que les Services répondront aux exigences du Client, qu'ils seront ininterrompus, ponctuels, exempts d'erreurs, sécurisés ou exempts de virus, de vers, de code ou de conditions d'invalidation ou similaires, ou que les résultats qui peuvent être obtenus par l'utilisation des Services seront exacts ou fiables.

La responsabilité globale d'ASSA ABLOY dans le cadre du présent Accord sera limitée au montant le plus bas entre i) les frais réels payés par le Client pour les Services au cours de la dernière période de 12 mois ou ii) mille (1 000) EUR.

Nonobstant toute autre disposition du présent Accord, aucune des parties n'est responsable ni des dommages indirects, accessoires ou consécutifs ni des pertes ou des coûts liés à l'acquisition de biens, de logiciels ou de services de remplacement, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages, découlant du présent Accord ou en rapport avec celui-ci.

11. Divers

En cas de contradiction, le présent Accord prévaut sur l'Accord principal pour la fourniture des Services. L'Accord principal servira à interpréter et compléter le présent Accord.

ASSA ABLOY peut modifier cet Accord de temps à autre, en publiant la version mise à jour sur le site web <https://www.assaabloyentrance.com/be/fr/solutions/products/digital-solutions>.

Si une disposition du présent Accord ou son application est déclarée ou réputée nulle, invalide ou inapplicable en tout ou en partie pour quelque raison que ce soit, les parties modifieront le présent Accord dans la mesure nécessaire pour en respecter l'esprit dans la mesure du possible. Si les parties ne parviennent pas à modifier le présent Accord, la disposition nulle, invalide ou inapplicable sera supprimée et les autres dispositions du présent Accord resteront pleinement en vigueur.

ANNEXE 1 – ACCORD RELATIF AU TRAITEMENT DE DONNÉES

1. Rôles des parties dans le traitement des données à caractère personnel

- 1.1 ASSA ABLOY traitera les données à caractère personnel en tant que Sous-traitant pour le compte du Client en tant que Responsable du traitement (conjointement dénommés les « **Parties** »), conformément aux instructions documentées du Client figurant dans le présent Accord relatif au traitement de données (« **ATD** »). Les activités de traitement de données opérées par ASSA ABLOY en tant que Sous-traitant sont décrites dans l'annexe I du présent ATD.

La terminologie utilisée dans le présent ATD doit être interprétée conformément aux définitions énoncées dans le Règlement (UE) 2016/679 (le Règlement général sur la protection des données ou « **RGPD** »).

2. Sous-traitants ultérieurs

- 2.1 Les Parties conviennent qu'ASSA ABLOY dispose d'une autorisation générale du Client pour engager des Sous-traitants ultérieurs en vue de procéder à des activités de traitement spécifiques. La liste actuelle des Sous-traitants ultérieurs figure à l'annexe I.
- 2.2 ASSA ABLOY informera le Client si un nouveau Sous-traitant ultérieur est engagé pour traiter des données à caractère personnel au nom du Client au moins 10 jours avant le début des activités de traitement. Si le Client fournit des raisons valables de s'opposer à un nouveau Sous-traitant ultérieur dans les 30 jours suivant la notification de l'engagement d'un nouveau Sous-traitant ultérieur, les deux Parties collaboreront pour trouver une solution appropriée. Si les Parties ne parviennent pas à une solution acceptable pour l'une et l'autre dans un délai raisonnable, ASSA ABLOY aura le droit de résilier le présent ATD et l'Accord ainsi que l'Accord principal si la fourniture des Services sans le Sous-traitant ultérieur prévu est impossible ou

déraisonnable d'un point de vue commercial.

- 2.3 Les informations relatives à un nouveau Sous-traitant ultérieur comprennent :
- (i) l'identité et l'adresse du Sous-traitant ultérieur,
 - (ii) le(s) type(s) de service(s) fourni(s) par le Sous-traitant ultérieur,
 - (iii) le lieu du traitement, et
 - (iv) l'emplacement des informations sur les mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre par le Sous-traitant ultérieur.
- 2.4 Lorsque les activités de traitement impliquent un transfert de données à caractère personnel en dehors de l'UE/l'EEE, ASSA ABLOY et ce Sous-traitant doivent mettre en œuvre les garanties nécessaires conformément au RGPD.

3. Notification de violations de données à caractère personnel

- 3.1 Les Parties conviennent qu'ASSA ABLOY est tenue d'informer le Client d'une violation de données au plus tard 24 heures après en avoir pris connaissance, à moins qu'ASSA ABLOY puisse fournir des raisons valables pour une notification postérieure. Les notifications de violation doivent être envoyées à l'adresse électronique fournie par le Client.

4. Audits

- 4.1 Le Client a le droit de demander à ASSA ABLOY la documentation concernant les mesures de sécurité techniques et organisationnelles une fois par an ou dans la mesure requise par la loi applicable, afin d'assurer la conformité d'ASSA ABLOY avec le présent ATD.
- 4.2 Les Parties conviennent que chacune d'entre elles supportera ses propres frais d'audit. Si un audit ou une inspection montre qu'ASSA ABLOY n'a pas rempli ses obligations en vertu du

présent ATD, ASSA ABLOY devra y remédier à ses propres frais.

5. Respect de la législation

- 5.1 ASSA ABLOY a le droit de demander tous les changements nécessaires (y compris les amendements) aux dispositions du présent ATD si cela est nécessaire pour se conformer aux dispositions obligatoires de la loi sur la protection des données applicable.
- 5.2 ASSA ABLOY prêtera un soutien raisonnable au Client dans ses efforts pour se conformer aux dispositions légales en matière de protection des données. Il s'agit notamment d'aider le Client à se conformer aux obligations énoncées aux articles 32 à 36 du RGPD, compte tenu de la nature du traitement de données à caractère personnel et des informations dont dispose ASSA ABLOY.

6. Confidentialité

- 6.1 ASSA ABLOY s'assurera que les personnes ayant accès aux données à caractère personnel du Client, telles que des employés et des sous-traitants ultérieurs d'ASSA ABLOY, respectent strictement la confidentialité de ces données.

7. Conservation des données

- 7.1 ASSA ABLOY ne traitera les données à caractère personnel du Client que pendant la durée de la fourniture des Services en vertu du Contrat et du Contrat principal. ASSA ABLOY, au

choix du Client, effacera ou restituera toutes les données à caractère personnel au Client après la fin de la fourniture des Services, et effacera toutes les copies existantes de ces données, à moins que leur conservation ne soit requise par une loi de l'Union ou d'un État membre.

8. Divers

- 8.1 En cas d'incohérence entre les dispositions du présent ATD et tout autre accord conclu entre les Parties en ce qui concerne les obligations en matière de protection des données visées dans le présent document, les dispositions du présent ATD prévaudront.
- 8.2 Si l'une des dispositions du présent ATD devait être déclarée invalide ou inapplicable, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur. La disposition invalide ou inapplicable sera réputée être automatiquement remplacée par une disposition valide et applicable qui se rapproche le plus de l'objectif de la disposition invalide ou inapplicable.
- 8.3 Le présent ATD s'applique au bénéfice des seules Parties et aucun tiers n'a de droits en vertu de celui-ci, sauf indication contraire expresse dans le présent ATD.
- 8.4 Le présent ATD remplace tout accord antérieur relatif à la protection des données.

ANNEXE I – ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DE DONNÉES

1. Description du traitement de données à caractère personnel

Pour la fourniture des Services, ASSA ABLOY procédera aux activités de traitement suivantes :

Activité de traitement	Catégories de personnes concernées	Catégories de données à caractère personnel	Période de conservation	Sous-traitants ultérieurs
Gestion des accès	<ul style="list-style-type: none">• Clients• Utilisateurs de Service	<ul style="list-style-type: none">• Nom• Adresse électronique	Durée des Services	<ul style="list-style-type: none">• Auth0 Inc.• Amazon Web Services Inc.
Envois de notifications	<ul style="list-style-type: none">• Clients• Utilisateurs de Service	<ul style="list-style-type: none">• Nom• Adresse électronique	Durée des Services	<ul style="list-style-type: none">• Amazon Web Services Inc.

Lieu du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées par ASSA ABLOY et ses sous-traitants dans l'UE.

Fréquence du traitement et des transferts

Pendant la durée du Contrat.

2. Mesures de sécurité techniques et organisationnelles

ASSA ABLOY prendra les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires en vertu de l'article 32 du RGPD. Afin de protéger les données à caractère personnel couvertes par le présent ATD, ASSA ABLOY a mis en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles suivantes :

- **Contrôle des accès** : Mise en œuvre de protocoles robustes de gestion des accès, y compris la gestion des mots de passe, l'authentification multifactorielle (AMF), la journalisation, les rôles et les autorisations des utilisateurs, et l'accès sécurisé aux ressources dans le nuage et aux environnements opérationnels.
- **Mesures de confidentialité** : Les données sont protégées par un cryptage de bout en bout, à la fois en transit et au repos, afin de garantir la confidentialité des données des clients dans l'infrastructure en nuage.
- **Mesures de disponibilité** : La disponibilité élevée est assurée par des sauvegardes automatisées, une protection par pare-feu distribué, des systèmes antivirus avancés, une journalisation complète et une architecture en nuage évolutive avec des capacités de basculement et une redondance pour garantir un temps d'arrêt minimal.

3. Liste des Sous-traitants ultérieurs

Nom	Coordonnées	Lieu du traitement	Description du traitement
Auth0 Inc.	dpa@okta.com	UE	Gestion des accès
Amazon Web Services Inc.	aws-notification-intake@amazon.com	UE	Gestion des accès Envois de notifications

Cette traduction est fournie pour votre commodité. Le texte juridiquement contraignant est la version anglaise qui peut être consultée ici :
<https://www.assaabloyentrance.com/master-blueprint/en/market-documents/products/digital-solutions/ASSA%20ABLOY%20Terms%20and%20Conditions%20for%20Digital%20Solutions%20and%20Services.pdf>. *Toute incohérence ou différence dans la traduction n'est pas contraignante et n'a pas d'effet juridique à des fins de conformité ou d'application. Toute entité ou personne qui se fie au contenu traduit le fait à ses propres risques.*